

# ATELIER HORS LES MURS

## **Mode d'emploi : comment candidater ?**

Les ateliers Hors les murs consistent à mobiliser des équipes d'étudiants de disciplines différentes (architecture, biodiversité, paysage, urbanisme, agronomie, économie, en développement local, sociologie...) pour élaborer avec les acteurs locaux un projet sur le thème de la revitalisation d'une commune et de son bassin de vie.

### **Étape 1 : Des rencontres pour stimuler les projets**

La Fédération organise une journée « Quand les écoles rencontrent les territoires ». Cette journée permet de générer des partenariats entre écoles et Parcs naturels régionaux.

### **Étape 2 : Candidature, mode d'emploi**

Une candidature doit associer a minima deux écoles ou établissements de disciplines différentes. Ces écoles doivent monter un projet sur le thème de la revitalisation des centres-bourgs et de leurs bassins de vie. Il s'agit de s'immerger pendant 7 jours dans le village identifié par le Parc naturel régional afin d'analyser les enjeux et de développer des orientations de développement.

Cette candidature doit être portée par les écoles et doit présenter :

- Une présentation de l'atelier et des enjeux,
- Une liste des partenariats engagés,
- Une note méthodologique,
- Un budget prévisionnel,
- Les modalités de restitution de l'atelier.

### **Étape 3 : Sélection**

Après délibération du comité de sélection, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France communique les résultats et accorde une bourse d'un montant de 1 000 euros au(x) lauréat(s) de l'Appel à Manifestion d'Intérêt.

### **Étape 4 : Convention**

Les projets soutenus doivent élaborer une convention de partenariats entre les écoles et le Parc naturel régional.

### **Étape 5 : Démarrage de l'atelier & restitution**

Le démarrage de l'atelier doit se faire aux dates indiquées dans le dossier de candidature. L'immersion constitue la première étape de l'atelier. La restitution peut se faire à la fin de l'atelier ou à la suite d'un travail plus approfondi.

## **Informations complémentaires :**

- Les Écoles candidatent auprès d'un Parc naturel régional volontaire qui s'occupe du financement de l'atelier.
- Le financement de l'atelier peut être complété par les structures bénéficiaires.
- L'appel à projet prévoit d'immerger un groupe d'environ 15 personnes. Le nombre d'étudiants est conditionné par les moyens du Parc et dans les limites d'accueil de la commune. Les communes sont petites et nous souhaitons préserver un caractère ethnologique à ces ateliers. Cependant, si un Parc est intéressé, il est possible d'envisager la création d'un atelier selon ces modalités tout en veillant à la mobilisation d'un encadrement adéquat.
- Les livrables constituent un élément clé des ateliers Hors les murs. Les supports de valorisations doivent pouvoir être valorisés par les partenaires de la démarche sous forme de publication papier, support numérique, planche A0...
- Une attention particulière sera portée aux dossiers présentant une pluridisciplinarité affirmée (Architecture & Économie / Urbanisme & Sciences politiques...)